



TOUS AU COMPOST !

UN GESTE SIMPLE POUR TRANSFORMER NOS BIODÉCHETS EN TRÉSORS

Les biodéchets regroupent les déchets alimentaires - les épluchures de fruits et légumes, les restes de repas, ou encore les produits périmés non consommés - et les déchets végétaux issus des parcs et jardins - comme les feuilles mortes, les tailles de haies, brindilles ou encore l'herbe coupée. Ces biodéchets constituent actuellement près d'un tiers des ordures ménagères des habitants.

Sortir les biodéchets de nos poubelles c'est l'ambition portée par l'obligation de tri à



la source des biodéchets, en vigueur depuis le 1er janvier 2024. Majoritairement composés d'eau certains modes de traitement comme l'incinération ou l'enfouissement peuvent occasionner d'importantes nuisances telles que des émissions de gaz à effet de serre et des risques de pollution des sols lorsque (1). Ces ressources peuvent pourtant être facilement valorisées en compost.

LES BIODÉCHETS EN CHIFFRE



du contenu de nos bacs ordures ménagères peut être composté.

soit en moyenne 45kg par habitant par an de déchets compostables sur le territoire de la CCPA (2)

(1) <https://www.zerowasteFrance.org/demarche-zero-waste/composter-et-trier-les-biodechets/>

(2) Caractérisation des Ordures Ménagères Résiduelles CCPA, 2023, Verdictité

POURQUOI COMPOSTER ?

LE COMPOSTAGE EST LE PROCESSUS NATUREL DE DÉCOMPOSITION ET DE TRANSFORMATION DES MATIÈRES ORGANIQUES

Dans un contexte de dégradation de la qualité des sols, engendré notamment par l'agriculture intensive et l'utilisation d'engrais de synthèse, rendre à la terre ces ressources constitue une solution idéale pour nourrir les sols et y reconstituer de la biodiversité.



LE SAVIEZ VOUS ?



La fraction organique des ordures ménagères résiduelles de 43 communes de la CCPA est actuellement valorisée via un processus de tri mécanobiologique à Viriat. Ce procédé permet de transformer les biodéchets contenus dans vos bacs gris en amendement pour les sols.

ADOPTEZ UN COMPOSTEUR !

LA CCPA PROPOSE UN SOUTIEN À L'ACHAT

Recevez jusqu'à 70% du montant de votre composteur ou lombricomposteur individuel.

Ce soutien peut aussi être sollicité pour un composteur en pied d'immeuble ou utilisé par une association d'habitants. retrouvez toutes les modalités de soutien et les critères d'éligibilité dans la rubrique déchets - compostez les biodéchets sur notre site internet.

www.cc-plainedelain.fr

LES BÉNÉFICES DU COMPOST

En tant qu'alternative ou complément au traitement classique des ordures ménagères résiduelles le compostage de proximité présente plusieurs avantages.



RÉDUIRE L'IMPACT DES DÉCHETS

La gestion des déchets (collecte et traitement) représente aujourd'hui entre 3 et 4% des émissions de gaz à effet de serre (3). Composter localement une partie de nos déchets contribue ainsi à limiter l'impact environnemental de nos déchets.



MAÎTRISER SA TAXE D'ORDURES

Jeter moins de déchets dans le bac ordures ménagères permet de diminuer le nombre de collectes dans l'année et par conséquent, la part incitative de la taxe d'ordures.



UN ENGRAIS POUR LE JARDIN

6 à 12 mois, c'est le temps qu'il faut pour produire chez soi un engrais naturel qui pourra nourrir les sols. Cela évite aussi d'acheter des fertilisants de synthèse dans le commerce !



LES BONS GESTES POUR COMPOSTER

Dans un composteur fabriqué soi même, acheté en magasin de bricolage ou même en tas dans le fond du jardin, il suffit de suivre quelques règles simples pour faire son compost.

ÉQUILIBRER LES APPORTS

2/3 DE MATIÈRE HUMIDE

Epluchures de fruits et légumes, marc de café, sachets de thé, restes de repas sans sauce.



1/3 DE MATIÈRE SÈCHE

Petits branchages broyés, feuilles mortes, morceaux de boîtes à œufs en carton ou tonte sèche.



SURVEILLER L'HUMIDITÉ

Un bon compost ne doit être ni trop sec, ni trop humide. La présence de fourmis est un bon indicateur pour reconnaître un compost trop sec. Vous pouvez aussi faire le test de la poignée : enfiler une paire de gants et prenez une petite quantité et serrez délicatement le poing. Quelques gouttes doivent perler entre vos doigts.

AÉRER

Aérez et brassez régulièrement votre compost pour favoriser la circulation de l'oxygène nécessaire au travail des décomposeurs.

VRAI

OU FAUX

“Je peux déposer les feuilles d'essuie tout dans mon composteur”

Vrai : L'essuie-tout est essentiellement composé de fibres de cellulose biodégradables. Évitez en revanche d'y intégrer de l'essuie tout qui aurait subi un traitement chimique pour le colorer ou au contraire le blanchir.